

**MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER**

Objet : Réunion du Conseil Municipal
Date : 17 mars 2020

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

Samedi 21 mars 2020 à 14h00
Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance.
- 2) Procurations ?
- 3) Election du Maire
- 4) Détermination du nombre d'Adjoints
- 5) Elections des Adjoints

Le Maire,
E. HUGOU.



PS : Vous trouverez en pièces jointes un pouvoir si vous ne pouvez vous rendre disponible pour cette séance ainsi qu'une autorisation de dématérialisation des convocations et des comptes rendus.

FORME ET DELAIS ARTICLES L2121-10, 11 et 12 DU CGCT

La convocation est adressée par écrit, par envoi postal (ou remise en main propre contre récépissé) au domicile des conseillers municipaux, au moins 3 jours francs (jours pleins de 24h) avant celui de la réunion dans les communes de moins de 3.500 habitants, et au moins 5 jours francs dans les communes de plus de 3.500 habitants.

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

CCPV - Avenue de La Foux
83670 VARAGES
Tél : 04.94.77.18.53

mairie.stjulien.sg@orange.fr
<http://www.ville-saint-julien-le-montagnier.fr>

POUVOIR

Je soussigné(e)

.....

Conseiller(e) Municipal(e) de la commune de Saint-Julien-Le-Montagnier

Empêché(e) d'assister à la séance du Conseil Municipal

du àh..... ;

Déclare donner pouvoir à :

.....

Pour prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint-Julien-Le-Montagnier, le

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer

Report de séance : le présent pouvoir conserve ses effets pour tous les autres jours suivants, auxquels cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Les pouvoirs sont remis au maire le plus tard en début de séance ou doivent être parvenus par courrier ou par fax (04.94.80.01.05) ou par courriel avant la séance du conseil

Les pouvoirs par courriel ou par fax devront être transmis avant midi le jour de la séance.



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

**DEMATERIALIZATION DES CONVOCATIONS
ET DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Je soussigné (e),
accepte de recevoir par mail les convocations et les comptes rendus des conseils municipaux de la
commune de Saint Julien le Montagnier à l'adresse personnelle suivante :

.....

Sans réponse de votre part, ces documents seront transmis à votre domicile sous enveloppe.

Date :

Signature